

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 553

présenté par

M. Chassaigne, M. Braouezec, M. Vaxès, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul et M. Sandrier

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 65 à 71.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le projet de loi respecte le principe de la libre administration des collectivités territoriales. De plus, ils considèrent que les dispositions visant les transferts de compétences sont trop floues.